



---

## RAPPORT DE GESTION 2006



---

**PARTICIPATION AU  
CAPITAL-ACTIONS**

Ville de Sion  
Ville de Sierre

60 %  
40 %

**CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

MM.

Grégoire Dayer

Président

Conseiller municipal, Sion

Pascal Viaccoz

Vice-Président

Conseiller municipal, Sierre

Raphaël Morisod

Adm.-Délégué

Directeur de l'Energie de Sion-  
Région SA

Nicolas Antille

Directeur de Sierre-Energie SA

Gilles Martin

Conseiller municipal, Sion

Frédéric Delessert

Conseiller municipal, Sion

Patrick Bérod

Conseiller municipal, Sierre

**SECRETAIRE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

George Jenelten

Chef des Services généraux  
de l'Energie de Sion-Région SA

**ORGANE DE  
REVISION**

Fiduciaire Actis SA, Sion

**GESTION**

l'Energie de Sion-Région SA

**EXPLOITATION**

Service Eau et Energie de la Ville de Sion

Sierre-Energie SA

RAPPORT  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES  
DU 13 JUIN 2007

---

I. GENERALITES

Le nombre des véhicules à gaz naturel roulant sur les routes de Suisse ne cesse d'augmenter : quelque 1'500 conducteurs ont opté en 2006 pour les carburants respectueux de l'environnement que sont le gaz naturel et le biogaz et ont acheté un véhicule équipé en conséquence. Les nouveaux modèles mis sur le marché et le développement du réseau des stations de remplissage pour le gaz naturel et le biogaz accroissent l'attrait d'une mobilité au demeurant moins chère et moins polluante.

Les distributeurs suisses de gaz naturel se sont fixés pour objectif d'offrir au public un réseau d'une centaine de stations de remplissage d'ici à 2007. On table sur environ 30'000 véhicules GNC en Suisse en 2010. A fin 2006, les 3'500 véhicules disposent de 85 stations de remplissage et le réseau ne cesse de se développer.

Sogaval SA participe également aux mesures mises en place par l'industrie gazière suisse pour diversifier l'offre de véhicules à gaz et soutenir la densification d'un réseau suisse de station de remplissage de gaz (GNC). C'est ainsi qu'elle a construit une installation à Sion en 2004 et une 2<sup>ème</sup> a été mise en service en 2006 à Sierre.



Station de remplissage, Chalais/Sierre

Une condition importante de ce succès est notamment la réduction de l'impôt sur les huiles minérales grevant les carburants gazeux adoptée par les Chambres fédérales durant la session de printemps 2007. Grâce à cette décision, le gaz naturel carburant bénéficiera à l'avenir d'un abattement de 40 centimes par litre équivalent essence. L'allègement fiscal se justifie par l'avantage environnemental du gaz naturel et met la Suisse en phase avec la tendance observée en Europe. Le biogaz, qui est distribué par le réseau de gaz naturel et qui présente un bilan neutre en termes de CO<sub>2</sub>, est totalement exonéré de l'impôt sur les huiles minérales.

A la suite de cette décision, par laquelle le Conseil national et le Conseil des Etats concrétisent une motion déposée voici presque cinq ans, l'industrie gazière attend de l'administration fédérale qu'elle s'attelle sans tarder aux travaux relatifs à l'ordonnance d'exécution, de sorte que la loi puisse entrer en vigueur et contribuer à la protection du climat dans les meilleurs délais.

---

En contrepartie de l'exonération fiscale, l'industrie gazière s'est engagée à ce que le gaz carburant contienne au moins 10 % de biogaz. Un fonds de compensation a été créé par les gaziers suisses pour concrétiser globalement cet objectif à moyen et long terme. Le fonds permet de réaliser des paiements de compensation aux entreprises gazières qui produisent plus de 10 % de biogaz pour le gaz carburant, avec les achats des entreprises qui n'atteignent pas ce quota avec leur vente de gaz carburant.

La motorisation au gaz naturel est la solution la plus écologique pour réduire les rejets toxiques dus au trafic routier. La diminution de la pollution et des nuisances sonores ainsi que les progrès réalisés dans les moteurs sont les principaux éléments qui justifient son utilisation.

Le gaz naturel apporte une contribution importante à la réalisation des objectifs de la Suisse en matière de réduction de la pollution et notamment des émissions de CO<sub>2</sub>. Il ne produit pas de particules fines et émet beaucoup moins d'oxydes d'azote (précurseur de la formation d'ozone) que le mazout, l'essence et le diesel. Utilisé en tant que carburant, il réduit même les émissions polluantes de 60 à 95% par rapport à l'essence et au diesel.



Un bus fonctionnant au gaz naturel carburant (GNC) qui a circulé du lundi 13 au vendredi 17 mars 2006 sur une ligne régulière de la Ville de Sion

Par ailleurs, plusieurs cantons ont étudié ou étudient la question de la réduction de l'impôt sur les véhicules à moteur frappant les véhicules respectueux de l'environnement. C'est ainsi que le canton du Valais a décidé d'exonérer d'impôt, à raison de 50 % pour l'année 2007, les véhicules à mode de propulsion hybride et les véhicules fonctionnant au gaz. Les véhicules électriques étaient jusqu'ici les seuls à être imposés sur la base d'un tarif réduit. A partir de 2008, les critères d'exonération ne se fonderont plus sur le mode de propulsion ou l'énergie utilisée mais sur les émissions polluantes des véhicules. Le Gouvernement valaisan donne ainsi un signe concret pour encourager l'utilisation des véhicules plus respectueux de l'environnement.

---

## II. ADMINISTRATION

L'Assemblée générale a nommé la Fiduciaire Actis SA de Sion comme organe de révision pour une année.

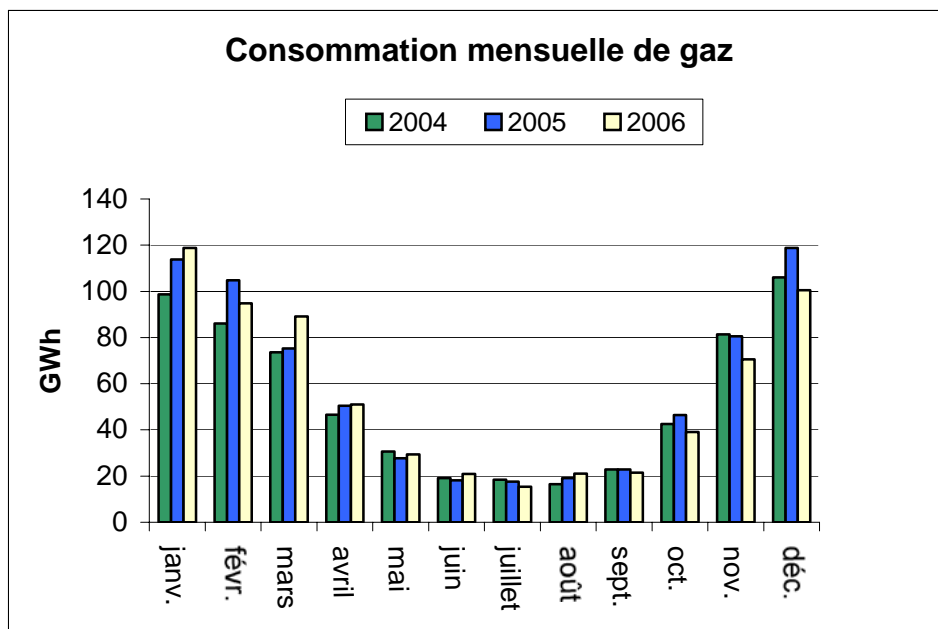
## III. CONSOMMATIONS

La consommation de gaz naturel a atteint 34,9 milliards de kWh en 2006. Par rapport aux 35,9 milliards de kWh de 2005, cela représente une diminution de 2,8 %.

Durant cet exercice, Gaznat, actionnaire suisse romand de Swissgas, a fourni 9'562 mio de kWh de gaz naturel, dont 2'185 mio de kWh à ses actionnaires valaisans. Ces quantités correspondent à 27,4 %, respectivement 6,3 % de la consommation totale de gaz en Suisse.

En 2006, la consommation de gaz de Sogaval S.A. s'est élevée à 672 mio de kWh, soit une diminution de 3,3 % par rapport à 2005. Cette diminution est due à des températures très clémentes pendant les derniers mois de l'année.

Pendant l'année écoulée, la station de remplissage de gaz (GNC) de Sion a livré 113'133 kWh de gaz naturel carburant contre 50'208 kWh pour celle de Sierre. A fin 2006, 18 véhicules à GNC sont immatriculés dans la région du Valais central.



---

#### IV. EXPLOITATION

Après l'extension de son réseau de gaz naturel sur la commune d'Ardon, Sogaval SA a étendu son réseau de distribution sur la commune de Nendaz d'abord en plaine à Aproz, puis vers la station de Haute-Nendaz.

Pour 2006, le Conseil d'administration de Sogaval SA a octroyé un crédit de plus de 2 millions de francs permettant de raccorder cette station touristique au réseau de gaz naturel. Ces importants travaux ont été réalisés dans les délais par des entreprises de la région, entre avril et novembre 2006. 4 postes de détente ont été construits et des conduites, d'une longueur totale de plus de 10 km, ont été posées depuis le village d'Aproz jusqu'à la station, en passant par la Fontaine et Sornard.



la montée sur Haute-Nendaz

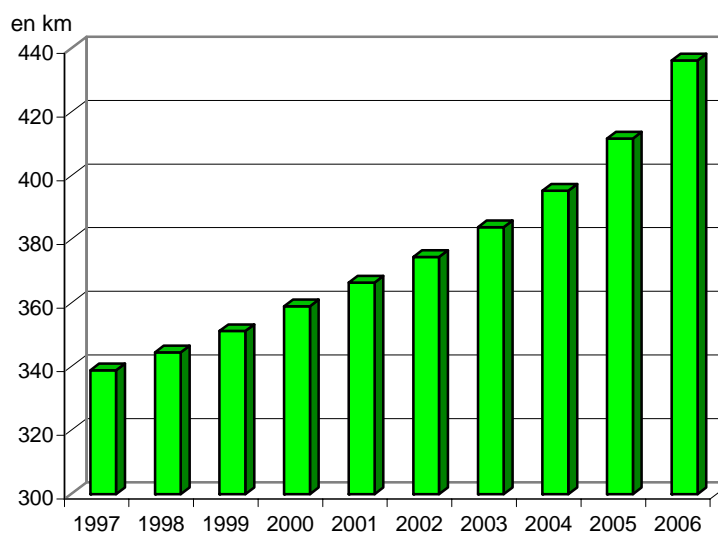
---

Durant le présent exercice, 24'765 m de conduites principales en polyéthylène (PE), ont été posées à :

	m
- Sion	528
- St-Léonard	104
- Ardon	1'525
- Conthey	110
- Vétroz	2'786
- Aproz-Nendaz	12'510
- Savièse	442
- Montana	445
- Lens	2'950
- Randogne	334
- Chermignon	374
- Sierre	826
- Granges	185
- Chippis	52
- Chalais	611
- Salquenen	76
- Miège	190
- Veyras	717
<b>Total</b>	<b>24'765</b>

A la fin 2006, le réseau des conduites de gaz implantées sur le territoire des communes desservies atteint 436.2 km.

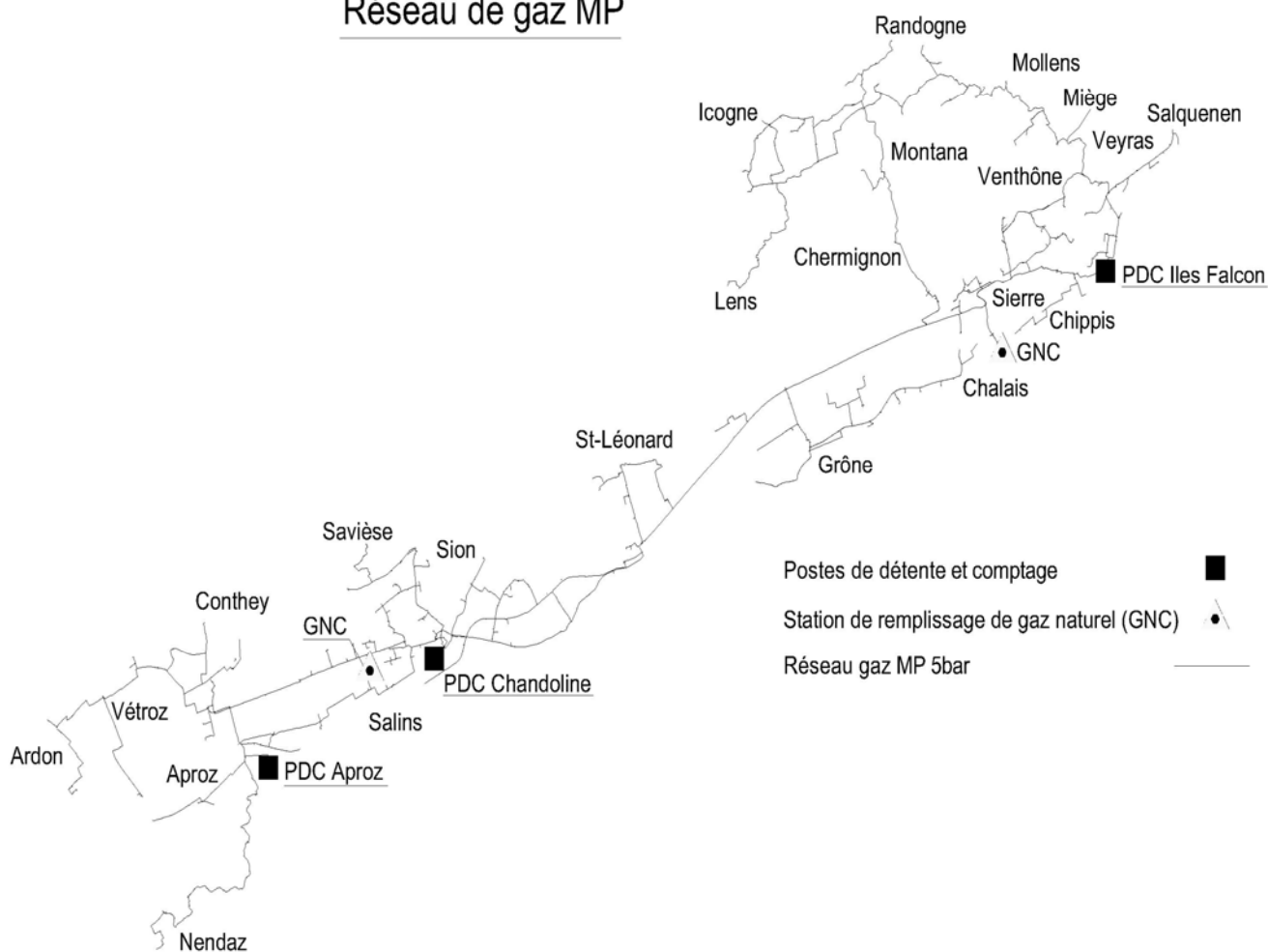
**Evolution de la longueur du réseau (en km)**





---

## Réseau de gaz MP



Le nombre de branchements et de mises en service effectués en 2006 a été de 132 (4'806 kW) sur le réseau de Sierre, de 195 (10'159 kW) sur le réseau de Sion et de 65 (4'711 kW) sur le réseau de Montana, soit au total 392 (même nombre qu'en 2005), d'une puissance totale de 19'675 kW (23'146 kW en 2005). Le réseau a fait l'objet d'entretien et de rénovation jugés nécessaires pour assurer la sécurité d'approvisionnement des clients.

---

Les principaux bâtiments raccordés durant l'exercice sont :

Pantucci Georges à Ardon	2'100 kW
Bât. Les Aquarelles	480 kW
Rte des Mélèzes à Crans-Montana	480 kW
Aligro à Sion	405 kW
Centre d'entretien de l'autoroute à Noës	360 kW
Imm. Belair à Sion	350 kW
Imm. Mayennets 5 à Sion	336 kW
Valprécision à Chalais	300 kW
Valprécision à Chalais	290 kW
Résidence Curling à Crans-Montana	287 kW
Anthamatten Meubles à Vétroz	278 kW
Imm. Les Violettes à Montana	260 kW
Rey Nicole à Crans-Montana	221 kW
Imm. Régence à Crans-Montana	217 kW
Migros à Crans-Montana	214 kW
Imm. Rue de Lausanne 65 à Sion	210 kW
Imm. Les Ecureuils B-C à Chermignon	210 kW
Imm. Rail-Rhône à Sion	210 kW
Imm. Central Park D à Sion	200 kW
Imm. Valdérama à Crans-Montana	184 kW
Hôtel "Les Etagnes" à Haute-Nendaz	100 kW

9 nouveaux postes de détente ont été construits et mis en service sur le réseau entre Sion, Sierre, Crans-Montana, Nendaz et Ardon.



poste de détente, Nendaz

---

## V. FINANCES

Le résultat d'exploitation, avant amortissements se monte à 3'059'835.58 francs (Fr. 2'890'571.22 en 2005), en augmentation de 169'264.36 francs par rapport à 2005. Le bénéfice net de l'exercice se monte à 60'690.17 francs; un montant de Fr. 77'948.30 est à disposition de l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration propose l'attribution d'un dividende de 4 %.

Avec un total de 44.2 millions de francs, les charges augmentent de 8'787'203.70 francs par rapport à 2005. Quant aux produits, ils atteignent 44.2 millions de francs, en augmentation de 8'796'923.17 francs, soit 24.8 %. Ces augmentations proviennent de la variation de la consommation, du prix du gaz naturel et de l'attribution d'un montant de Fr. 1'950'000.—au fonds de fluctuation des prix.

Les investissements nets se sont élevés à 4'575'044.41 francs (Fr. 3'073'602.52 en 2005). La marge d'autofinancement a couvert la totalité des investissements et laisse un excédent de financement de 0,4 millions de francs. La dette consolidée a diminué de 1'475'000 francs.

Le total du bilan au 31.12.2006 atteint 24'665'189.23 francs contre 19'882'363.40 francs en 2005.

Avant virement de l'attribution 2006, la réserve générale se monte à 862'732.87 francs.

## VI. GAZODUC SA

Sogaval SA est actionnaire de Gazoduc SA, société chargée de l'approvisionnement du gaz naturel en Valais. Elle détient le 24,7 % du capital-actions s'élevant à Fr. 1'125'000.--.

Durant l'exercice 2006, les actionnaires-preneurs de Gazoduc SA ont consommé 837 mio de kWh. La consommation totale de gaz sur le territoire du canton du Valais s'est élevée à 2'367 mio de kWh, soit le 24,8 % de la consommation de Gaznat SA et le 6.8 % de la consommation suisse.

**BILAN  
ACTIF**

<b>ACTIF</b>	<b>Bilan initial au 1.01.2006</b>	<b>Variation + / -</b>	<b>Bilan de clôture au 31.12.2006</b>
	Fr.	Fr.	Fr.
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>			
<i>Trésorerie</i>			
Chèque postal	88'732.50	2'649'076.39	2'737'808.89
Banques	9'694.05	28'313.55	38'007.60
	<b>98'426.55</b>	<b>2'677'389.94</b>	<b>2'775'816.49</b>
<i>Réalisables</i>			
Créances clients	7'199'337.30	397'302.17	7'596'639.47
Autres créances	470'781.55	187'034.72	657'816.27
Actifs de régularisation	54'800.00	-54'800.00	
	<b>7'724'918.85</b>	<b>529'536.89</b>	<b>8'254'455.74</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>7'823'345.40</b>	<b>3'206'926.83</b>	<b>11'030'272.23</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>			
<i>Immobilisations financières</i>			
Actions Gazoduc SA	278'000.00		278'000.00
Parts sociales ASIG	10'000.00		10'000.00
	<b>288'000.00</b>		<b>288'000.00</b>
<i>Immobilisations corporelles</i>			
Réseaux communaux	11'391'008.00	1'573'999.00	12'965'007.00
Installations diverses	380'010.00	1'900.00	381'910.00
	<b>11'771'018.00</b>	<b>1'575'899.00</b>	<b>13'346'917.00</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>12'059'018.00</b>	<b>1'575'899.00</b>	<b>13'634'917.00</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>19'882'363.40</b>	<b>4'782'825.83</b>	<b>24'665'189.23</b>

**BILAN  
PASSIF**

<b>PASSIF</b>	<b>Bilan initial au 01.01.2006</b>	<b>Variation + / -</b>	<b>Bilan de clôture au 31.12.2006</b>
	Fr.	Fr.	Fr.
<b>CAPITAUX ETRANGERS</b>			
<i>Dettes à court et moyen terme</i>			
Fournisseurs	8'006'642.75	5'041'709.61	13'048'352.36
Créanciers divers	4'000.00		4'000.00
Passifs de régularisation	1'328'497.65	-746'573.95	581'923.70
	<b>9'339'140.40</b>	<b>4'295'135.66</b>	<b>13'634'276.06</b>
<i>Dettes à long terme</i>			
Emprunts bancaires	3'400'000.00	-500'000.00	2'900'000.00
Sociétés d'assurances et divers	975'000.00	-975'000.00	
	<b>4'375'000.00</b>	<b>-1'475'000.00</b>	<b>2'900'000.00</b>
<i>Provisions</i>			
Provision pour débiteurs douteux	200'000.00		200'000.00
Provision pour grosses réparations	665'000.00		665'000.00
	<b>865'000.00</b>		<b>865'000.00</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX ETRANGERS</b>	<b>14'579'140.40</b>	<b>2'820'135.66</b>	<b>17'399'276.06</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital-actions	1'200'000.00		1'200'000.00
Réserve générale	860'184.32	2'548.55	862'732.87
Fonds de renouvellement	1'415'000.00		1'415'000.00
Fonds de fluctuation des prix	1'760'232.00	1'950'000.00	3'710'232.00
Profits et pertes reportés	16'835.98	422.15	17'258.13
Bénéfice de l'exercice	50'970.70	9'719.47	60'690.17
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5'303'223.00</b>	<b>1'962'690.17</b>	<b>7'265'913.17</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>19'882'363.40</b>	<b>4'782'825.83</b>	<b>24'665'189.23</b>

---

**COMPTE  
DE PROFITS  
ET PERTES**

<b>Comptes 2005</b>	<b>Comptes 2006</b>	<b>Budget 2006</b>
Fr.	Fr.	Fr.
<b>PRODUITS</b>		
23'866'056.20Ventes de gaz, Sion	30'179'751.86	30'841'000.00
11'277'399.74Ventes de gaz, Sierre	13'763'590.90	14'314'000.00
26'305.92Produits financiers	21'480.52	17'400.00
263'691.46Autres recettes	265'553.21	240'000.00
<b>35'433'453.32</b>	<b>44'230'376.49</b>	<b>45'412'400</b>
<b>CHARGES</b>		
28'409'228.00Achat de gaz naturel	34'634'328.49	36'834'000.00
2'486'993.22Frais d'exploitation	2'495'946.89	2'286'000.00
756'714.55Frais d'administration	751'979.65	721'000.00
535'421.30Marché clients	540'501.95	615'000.00
2'839'600.52Amortissements	2'999'145.41	2'750'700.00
250'082.83Charges financières	162'218.48	181'000.00
104'442.20Impôts	635'565.45	115'000.00
Fonds fluctuation des prix	1'950'000.00	1'850'000.00
<b>35'382'482.62</b>	<b>44'169'686.32</b>	<b>45'352'700</b>
<b>RESULTAT ANNUEL</b>		
35'382'482.62Total des charges	44'169'686.32	45'352'700
35'433'453.32Total des produits	44'230'376.49	45'412'400
<b>50'970.70Résultat d'exploitation</b>	<b>60'690.17</b>	<b>59'700</b>

TABLEAU		2 0 0 5		2 0 0 6	
DE		Fr.		Fr.	
<b>FINANCEMENT</b>	ACTIVITES D'EXPLOITATION				
	Bénéfice net de l'exercice	Fr.	50'970.70	Fr.	60'690.17
	<i>Produits et charges non monétaires</i>				
	Amortissements des immobilisations	Fr.	2'839'600.52	Fr.	2'999'145.41
	Fonds de fluctuation des prix			Fr.	1'950'000.00
	<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation (capacité d'autofinancement)</b>	<b>Fr.</b>	<b>2'890'571.22</b>	<b>Fr.</b>	<b>5'009'835.58</b>
	<b>Variation des actifs d'exploitation</b>	<b>Fr.</b>	<b>-1'436'169.99</b>	<b>Fr.</b>	<b>-529'536.89</b>
	<b>Variation des passifs d'exploitation</b>	<b>Fr.</b>	<b>4'398'233.85</b>	<b>Fr.</b>	<b>4'295'135.66</b>
	ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
	<i>Acquisition nette d'immobilisations</i>				
	Réseaux communaux	Fr.	-2'841'464.07	Fr.	-4'506'796.06
	Installations diverses	Fr.	-232'138.45	Fr.	-68'248.35
	<b>Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement</b>	<b>Fr.</b>	<b>-3'073'602.52</b>	<b>Fr.</b>	<b>-4'575'044.41</b>
	ACTIVITES DE FINANCEMENT				
	Remboursement des emprunts	Fr.	-2'975'000.00	Fr.	-1'475'000.00
	Paiement des dividendes	Fr.	-48'000.00	Fr.	-48'000.00
	<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>	<b>Fr.</b>	<b>-3'023'000.00</b>	<b>Fr.</b>	<b>-1'523'000.00</b>
	VARIATION DE TRESORERIE				
	<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>Fr.</b>	<b>-243'967.44</b>	<b>Fr.</b>	<b>2'677'389.94</b>
	Trésorerie au début de l'exercice	Fr.	342'393.99	Fr.	98'426.55

---

Trésorerie à la fin de l'exercice	Fr.	98'426.55	Fr.	2'775'816.49
-----------------------------------	-----	-----------	-----	--------------

**ANNEXE AU**

**31 DECEMBRE 2006**

**2005**

**2006**

Fr.

Fr.

**VALEUR D'ASSURANCE**

Valeur d'assurance incendie d'une partie  
des immobilisations corporelles

4'132'205

4'402'190

**PARTICIPATION**

Gazoduc SA  
But : distribution de gaz naturel

Capital-actions

1'125'000

1'125'000

Pourcentage de participation

24.7%

24.7%

Il n'existe pas d'autres éléments devant être attestés en vue de l'article 663b  
du Code des obligations.



---

## PROPOSITIONS

Sur la base de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer :

1. d'approuver le présent rapport de gestion, le compte de profits et pertes de l'exercice 2006 et le bilan au 31 décembre 2006;
2. de donner décharge aux Organes administratifs pour leur gestion;
3. d'utiliser le solde actif de fr. 77'948.30 figurant au bilan comme suit :

Bénéfice de l'exercice	60'690.17
+ Bénéfice reporté de l'année précédente	<u>17'258.13</u>
	77'948.30
- Dotation à la réserve générale 5%	<u>3'034.50</u>
	74'913.80
- Dividende de 4% du capital-actions	<u>48'000.00</u>
Solde reporté à nouveau	<u><u>26'913.80</u></u>

### Au nom du Conseil d'administration

Grégoire DAYER  
Président

Raphaël MORISOD  
Administrateur-délégué

Sion, le 12 mars 2007

REVISION  
DES COMPTES

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION A L'ASSEMBLEE GENERALE  
DES ACTIONNAIRES DE SOGAVAL SA, SION

Monsieur le Président,  
Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2006.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable.


Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci, en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.


Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un bénéfice net de Fr. 60'690.17.

En vous remerciant de la confiance témoignée, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Messieurs les Actionnaires, l'expression de nos sentiments distingués.

FIDUCIAIRE ACTIS SA

  
Serge Actis

  
Michel Pouly

Sion, le 4 avril 2007  
MP/eb/1094



